CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Règlement de consultation

N°10/2017

****

Fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et lessiviels

ACCORD-CADRE
à bons de commande mono-attributaire

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 1er décembre 2017 à 16h00

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC

ARTICLE 1-1 : NOM ET ADRESSE

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
22, boulevard Gambetta
BP 140
63403 Chamalières Cedex

ARTICLE 1-2 : PERSONNES A CONTACTER POUR DES RENSEIGNEMENTS

- Renseignements administratifs
Mr MANARANCHE – Responsable des Services Economiques

Tel : 04 73 17 63 00
Fax : 04 73 17 63 01
Mail : j.manaranche@cdef63.fr

- Renseignements techniques
Mme MIALON – Responsable restauration (lots n°1, 2, 3, 4 et 5)

Tel : 04 73 17 63 00
Fax : 04 73 17 63 01
Mail : restauration@cdef63.fr

- Renseignements techniques
Mme LAGARDE – Responsable blanchisserie (lot n°6)

Tel : 04 73 17 63 00
Fax : 04 73 17 63 01
Mail : blanchisserie@cdef63.fr

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 2-1 : OBJET DU MARCHE

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Chamalières représenté par Monsieur LAMAISON– Directeur, procède à un marché qui porte sur la fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et lessiviels.

ARTICLE 2-2 : PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire passé selon la procédure adaptée (articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur.

LOTS	MONTANTS MINIMUM HT (2018 à 2020)	MONTANTS MAXIMUM HT (2018 à 2020)
LOT 1 - PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE - GAMME ADULTE ET ACCESSOIRES	6 000 €	11 000 €
LOT 2 - PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE - GAMME ENFANTS ADOS ET BAS-AGE	15 000 €	22 000 €

LOT 3 - PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT ET ACCESSOIRES	30 000 €	45 000 €
LOT 4 - PRODUITS D'ENTRETIEN PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES	7 000 €	12 000 €
LOT 5 - PRODUITS DESINFECTANT ET ACCESSOIRES	22 000 €	30 000 €
LOT 6 - PRODUITS LESSIVIELS	10 000 €	23 000 €

Il s'agit d'un marché de fournitures.

ARTICLE 2-3 : ALLOTISSEMENT

Six lots composent ce marché :

LOT 1 - PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE - *GAMME ADULTE ET ACCESSOIRES*
LOT 2 - PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE - *GAMME ENFANTS ADOS ET BAS-AGE*
LOT 3 - PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT ET ACCESSOIRES
LOT 4 - PRODUITS D'ENTRETIEN PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES
LOT 5 - PRODUITS DESINFECTANT ET ACCESSOIRES
LOT 6 - PRODUITS LESSIVIELS

Chaque candidat pourra répondre à un ou plusieurs lots mais devra constituer une offre par lot.

Le candidat doit répondre à l'intégralité du ou des lot (s) choisi (s), à défaut, son offre est rejetée d'office (cf. Bordereau de Prix Unitaire par lot).

ARTICLE 2-4 : LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
22, boulevard Gambetta
BP 140
63403 Chamalières Cedex

ARTICLE 2-5 : NOMENCLATURE APPLICABLE AU MARCHE (CLASSIFICATION CPV)

33700000-7 – PRODUITS DE SOIN PERSONNEL
39831200-8 – DETERGENTS
39224000-8 - BALAIS ET BROSSES ET AUTRES ARTICLES DE DIVERS TYPES

ARTICLE 2-6 : VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Chaque lot composant ce marché débutera le 1er janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2018. Chaque lot est reconductible deux fois par période d'un an par tacite reconduction *(article 16, II, al. 2. du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics)*. La non-reconduction du contrat pourra intervenir sur décision expresse du CDEF deux mois avant son échéance.

Pendant toute cette période, le titulaire devra exécuter les bons de commande qui lui seront adressés au titre du présent marché, même si la livraison des articles devait intervenir après le 31 décembre de la durée considérée.

ARTICLE 4 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4-1 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend :

- le règlement de consultation,
- le cahier des clauses particulières,
- les bordereaux de prix unitaires (un par lot),
- les détails quantitatifs estimatifs (un par lot),
- l'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) par lot

ARTICLE 4-2 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur les sites suivants :
www.boamp.fr
www.achatpublic.com
www.cdef63.fr
Il est recommandé aux candidats de s'inscrire sur la plateforme du site internet achatpublic.com au moment du retrait du dossier de consultation afin de bénéficier de toutes informations complémentaires éventuellement diffusées au cours de la consultation.

ARTICLE 5 : PIECES OBLIGATOIRES A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants (obligatoirement rédigés en langue française) :

- **Documents relatifs au candidat :**

- Lettre de candidature (DC 1) ;
- Déclaration du candidat (DC 2) ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- La déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément aux dispositions de l'article 43 du Code des Marchés Publics ;
- Tout document prouvant son habilitation à effectuer les prestations demandées (certifications, normes et tout autre élément permettant de juger le sérieux de l'entreprise) ;

- **Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra, sur simple demande écrite du CDEF et dans un délai de 10 jours, pouvoir produire :**

L'ensemble des pièces indiquées ci-dessous, doivent être fournis tous les 6 mois au pouvoir adjudicateur jusqu'à la fin d'exécution du marché.

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois *(articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).*
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus *(formulaire NOTI2).*

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, le candidat doit fournir l'un des documents suivants *(article D 8222-5-2° du code du travail)* :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

(Le candidat, qui ne remet pas ces pièces, est éliminé. Le candidat classé immédiatement après sera alors sollicité).

- **Documents relatifs à l'offre :**

- Le règlement de consultation daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Particulières daté et signé ;
- Les BPU dûment complétés, datés et signés ;
- Les DQE dûment complétés, datés et signés ;
- Le candidat devra fournir un mémoire technique regroupant :
  - Un document de présentation de sa société
  - Les références professionnelles
  - Les fiches techniques des produits

- L'ensemble des échantillons demandé ;

- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) par lot avec la remise sur catalogue indiquée.

ARTICLE 6 : DEPOT DES OFFRES

Présentation des offres :
Elles doivent :

- être envoyées par voie postale en recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
22 boulevard Gambetta
BP 140
63403 Chamalières Cedex

ou

- être transmises sous forme dématérialisée sur la plateforme www.achatpublic.com

ou

- déposées au CDEF contre récépissé

Les offres par fax ne sont pas autorisées.

Les candidats devront bien veiller à présenter leurs offres de la façon suivante :

- **une enveloppe par lot** portant la mention suivante, selon le lot choisi :

« MARCHE 10-2017: LOT N°1 - NE PAS OUVRIR »

« MARCHE 10-2017: LOT N°2 - NE PAS OUVRIR »

« MARCHE 10-2017: LOT N°3 - NE PAS OUVRIR »

« MARCHE 10-2017: LOT N°4 - NE PAS OUVRIR »

« MARCHE 10-2017: LOT N°5 - NE PAS OUVRIR »

« MARCHE 10-2017: LOT N°6 - NE PAS OUVRIR »

Date limite de réception des offres : Vendredi 1er décembre 2017 à 16h00

Toute soumission arrivée après le vendredi 1er décembre 2017 sera exclue de la consultation.

ARTICLES 7 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 7-1 : DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

Les marques et références proposées dans le bordereau de prix unitaire devront être scrupuleusement respectées. A défaut, la marchandise sera refusée par le CDEF.

Tout changement de marque et/ou référence devra être soumis avant livraison au responsable des services économiques du CDEF ou son représentant. Il pourra exiger un envoi d'échantillon non facturé afin de tester le nouveau produit. Passé un délai fixé par le CDEF, le responsable des services économiques ou son représentant validera ou non les nouvelles références et/ou marques.

Le fournisseur devra faire parvenir la justification de son changement de marque et/ou référence ou tout document prouvant la rupture de stock.

La livraison doit intervenir en fonction des indications portées sur les bons de commande.

Les échantillons du candidat retenu – titulaire du ou des lot(s) seront conservés par le CDEF.

ARTICLE 7-2 : ECHANTILLONS

Conformément à l'article 57 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, des échantillons doivent être fournis gratuitement par les candidats et seront utilisés par le CDEF afin de pouvoir attribuer une note relative à la valeur technique – *sous critère « Qualité des produits »* conformément aux critères de sélection des offres. Ainsi, le candidat ne pourra exiger la récupération des échantillons transmis.

Les échantillons demandés ainsi que leur notation sont indiqués sur le document intitulé « ECHANTILLONS ».

La date limite de dépôt des échantillons correspond à celle des offres à savoir le vendredi 1er décembre 2017. Ils seront remis au service restauration pour les articles des lots n°1 à 5 et au service blanchisserie pour ceux du lot n°6.

NOTATION DES ECHANTILLONS :

Chaque échantillon est noté sur 20. Un coefficient est appliqué en fonction du produit. Un coefficient élevé signifie que le CDEF souhaite avoir une marchandise de qualité. La moyenne obtenue /20 est proratisée sur /50 (lots n°1, 2, 3 et 6) et sur /75 (lots n°4 et 5) conformément au sous-critère : *« Qualité des produits »*.

ABSENCE D'ECHANTILLON :

Si les candidats omettent de fournir l'ensemble des échantillons du ou des lots choisi(s), aucun point leur sera attribué au sous-critère : *Valeur technique de l'offre – qualité des produits*.

Si la fourniture des échantillons est incomplète, la note correspondant à l'échantillon manquant sera nulle

ARTICLE 7-3 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES

LOT N°3 - PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT ET ACCESSOIRES

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION (PND)

Le titulaire devra élaborer un PND et devra prévoir une formation relative à l'utilisation des produits proposés pour 25 agents environ sur trois demi-journées à partir de la mise en place du PND. Les dates précises seront fixées ultérieurement avec le candidat retenu. Cette prestation doit être incluse dans les prix indiqués au BPU.

CENTRALES DE DILUTION

Le titulaire devra fournir quatre centrales de dilution pour le produit référencé ligne 3 du BPU.

LOT N°4 - PRODUITS D'ENTRETIEN PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION (PND)

Le titulaire devra élaborer un PND et devra prévoir une formation relative à l'utilisation des produits proposés pour les agents de la restauration.
Cette prestation doit être incluse dans les prix indiqués au BPU.

CENTRALES DE NETTOYAGE - RESTAURATION

Le titulaire devra fournir cinq centrales de nettoyage (une pour le détergent sol – autolaveuse (ligne 1 du BPU) et quatre centrales pour le détergent surface et matériel de restauration (ligne 3 du BPU).

LOT N°5 – PRODUITS DESINFECTANT ET ACCESSOIRES

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION (PND)

Le titulaire devra élaborer un PND et devra prévoir une formation relative à l'utilisation des produits proposés pour les agents de la restauration.
Cette prestation doit être incluse dans les prix indiqués au BPU.

LOT N°6 - PRODUITS LESSIVIELS

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION (PND)

Le titulaire devra élaborer un PND et devra prévoir une formation relative à l'utilisation des produits proposés pour les agents de la blanchisserie.
Cette prestation doit être incluse dans les prix indiqués au BPU.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Le candidat devra prévoir gratuitement dans le cadre d'un contrat de prêt, la mise en place de distributeurs automatiques pour les produits (lignes n°1 à 3 du BPU).

LE TITULAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT ASSURER UN SUIVI TECHNIQUE REGULIER DES INSTALLATIONS ET UNE PRESTATION DE DEPANNAGE

.

ARTICLE 8 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE 8-1 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

LOTS n°1, 2, 3

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE - 50 %

➔ qualité des produits

Les échantillons seront évalués sur le conditionnement, le taux de concentration, la texture, l'odeur, la solidité, la capacité de nettoyage et de désinfection

2. PRIX GLOBAL DE L'OFFRE - 50 %

LOTS n°4 et 5

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE - 75 %

➔ qualité des produits

Les échantillons seront évalués sur leurs efficacités le conditionnement, le taux de concentration, la texture, l'odeur, la solidité, la capacité de nettoyage et de désinfection

2. PRIX GLOBAL DE L'OFFRE - 25 %

LOT n°6

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE - 50 %

➔ qualité des produits

Les échantillons seront évalués sur leurs efficacités le conditionnement, le taux de concentration, la texture, l'odeur, la capacité de nettoyage et de désinfection

2. PRIX GLOBAL DE L'OFFRE - 20 %

3. RAPIDITE DE DEPANNAGE (réactivité du candidat suite à un appel du CDEF en cas de panne) – **30 %**

Délai d'intervention du candidat suite à un appel du CDEF en cas de panne (cf. BPU)

ARTICLE 8-2 : ATTRIBUTION DU MARCHE (commun à tous les lots)

La personne publique se réserve le droit de ne pas donner suite à l'ensemble du marché ou à un ou plusieurs lots si aucune offre n'est jugée acceptable au regard des critères définis à l'article 8-1 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 9 : MODE DE PAIEMENT

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des Clauses particulières.

ARTICLE 10 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Chamalières, le ……	Fait à ……Le,……..
M. J-M. LAMAISON Directeur	MENTION « Lu et approuvé » Le Fournisseur (cachet et signature)